

Compte rendu de la séance du jeudi 10 janvier 2019

Nombres de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombres de Membres en exercice : 14

Nombres de Membres ayant pris part à la délibération : 13

Absents : Dorianne BALAYAN

Absents représentés : Jean Guy AZEAU (pouvoir à Jonathan OAKES); Sabine BERTRAND (représentée par Magali CORNET) pour les points I et II; Corinne RAYNAUD (pouvoir à Guy RIVIERE); Marie-Paule SEGUY (pouvoir à Claude CHALULEAU); Alain THOMAS (pouvoir à Albert TORTA).

Secrétaire(s) de la séance : Jonathan OAKES

Ordre du jour:

*Décision modificative M 14

*Adoption rapport définitif CLECT Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée(CCCSM).

*Marché diagnostic hydraulique ASA Paziols

*Ouverture crédits anticipés M 14

*Avenant lot 8- marché Agence Postale Communale

*Avenant maîtrise d'oeuvre RD 611

*Renouvellement convention mutualisation urbanisme CCCSM

*Affaires diverses

Délibérations du conseil:

I- DE 2019_001 - DM 2018-003 Vote de crédits supplémentaires -

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	191.00	
73111	Taxes foncières et d'habitation		191.00
TOTAL :		191.00	191.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		191.00	191.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

II- DE 2019_002 - ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT 2018 CCCSM

Vu l'article 1609 nonies c du Code Général des Impôts,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les statuts de la Communauté de communes de Corbières Salanque Méditerranée délibérés en date du 13 avril 2018, et validés par dix neuf communes sur 21,

Vu l'arrêté inter-préfectoral N°PREF/DCL/BCLAI/2018206-0001 en date du 25 juillet 2018 autorisant les statuts dans son article 1,

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 30 novembre, transmis à la commune par le Président de la CLECT en date du 11 décembre 2018,

Considérant que la fusion des Communautés de communes de Salanque Méditerranée et de Corbières Salanque au 1^{er} janvier 2017 a entraîné une harmonisation des compétences au sein de la nouvelle Communauté de communes de Corbières Salanque Méditerranée, qui s'est traduite par l'actualisation des statuts de la Communauté et la détermination des intérêts communautaires par les délibérations du 10 décembre 2018,

Considérant que la loi NOTRe précitée a imposé le transfert aux intercommunalités des compétences tourisme au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que la CLECT, réunie en date du 30 novembre 2018, a procédé à l'évaluation des charges transférées relatives aux compétences Office de tourisme, éclairage public, restauration scolaire, compétences sociales, eau-assainissement, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies du Code général des impôts précité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

Article unique : d'adopter le rapport de la CLECT du 30 novembre 2018 transmis le 11 décembre 2018.

Arrivée de Sabine BERTRAND.

Mme Hélène OLIVE, de la Chambre rappelle l'historique du projet Irrigation . Richard SENPAU-ROCA précise que ce dossier a commencé en octobre 2015. Des réunions du groupe de suivi se sont déroulées avec comme représentants : la Cave Coopérative- les mairies de Paziols et de Tuchan- les vignerons indépendants- l'ASA. D'autres études sont prévues après le diagnostic hydraulique. L'enveloppe financière est de 105.000 € HT avec un subventionnement à hauteur de 80%. Les financeurs publics sont : le département, la région et l'agence de l'eau. Les 20% d'autofinancement sont répartis entre les communes de Paziols et de Tuchan.

Mme OLIVE expose le cahier des charges pour le bureau d'études et précise que ladite étude durera 4 mois.

III- DE 2019 003 - ATTRIBUTION MARCHES "DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE"

Vu la consultation de bureaux d'études, dans le cadre du marché à procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics concernant le programme des études dénommé "Diagnostic hydraulique "

Vu les offres des 4 entreprises consultées : ENTECH (Mèze-34)/Rivesaltes-66) , BeMEA (Narbonne-11), Hydrogéconsult (Narbonne-11) et CCE&C (Gignac-34) dont les offres sont ci-dessous mentionnées :

ENTECH	17 763.00€
HGCet BeMEA offre groupée	22 823.00€
CCE&C	non répondu

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise ENTECH pour 17 763.00€ € HT soit 21 315.60 € TTC.

- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces du marché.

IV- DE 2019 004 - CREDITS ANTICIPES 2019

L'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'ouverture de crédits anticipés d'investissement avant le vote du budget, et ce dans la limite de 25 % des crédits ouverts en dépenses d'investissement de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, décide :

* **D'AUTORISER** l'ouverture de crédits anticipés sur l'exercice 2019 pour :

- Agence Postale Communale 1200 € ;
- Matériel sono 1500€

* **DE DECIDER** de passer l'écriture suivante :

- C/2313/2017-03: 1 200 € dépense d'investissement
- C/2188 : 1 500 € dépense d'investissement

V- DE 2019 005 - MARCHE APC AVENANT N°1 LOT N 8

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11/10/2018 par laquelle un marché a été conclu avec l'entreprise DOUTRES - LOT 8 pour un montant de 4 503.00 € HT.

Des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires. Le devis s'élève à 935,00 € HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de conclure un avenant n° 1 de travaux supplémentaires pour 935,00 € HT, portant le nouveau montant du marché à 5 438.00 € HT soit 6 525.60 € TTC.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

VI- DE 2019 006 - MARCHE REAMENAGEMENT RD 611 EN AGGLOMERATION AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13/04/2017 par laquelle un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec l'entreprise TPF INGENIERIE SAS Béziers pour un montant de 29 760.00 € HT correspondant à un taux de rémunération de 6.4% sur un montant de travaux estimé à 465 000€ HT.

Le nouveau programme s'établi à 655 000,00 € HT.

Le nouveau montant de rémunération s'élève donc à 41 920.00 HT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **DECIDE** de conclure un avenant n° 1 pour 12 160,00 € HT, portant le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre à 41 920.00 € HT soit 50 304.00 € TTC.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

VIII- DE 2019 007 - MUTUALISATION INSTRUCTION AUTORISATIONS D'URBANISME- CCCSM/COMMUNE

M. le Maire rappelle la délibération du 19/01/2017 par laquelle la commune de PAZIOLS a conclu une convention avec la CCCSM (Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée) pour l'instruction des autorisations d'Urbanisme, pour une durée d'un an.

Vu la délibération du conseil communautaire de Corbières Salanque Méditerranée du 8 février 2018 approuvant le renouvellement de la convention de "Mutualisation pour les autorisations d'urbanisme " pour une nouvelle durée d'un an soit jusqu'au 19 février 2019;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10/12/2018 approuvant le renouvellement d'une durée de 2 ans avec possibilité de reconduction de façon expresse de la convention de "Mutualisation pour les autorisations d'urbanisme" sur la commune de Paziols par la CCCSM;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mutualisation ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer à cet effet l'avenant à intervenir ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier pour permettre la mise en œuvre du service commun des autorisations d'urbanisme.

Sortie de Guy RIVIERE.

IX- AFFAIRES DIVERSES

*M. SENPAU-ROCA rend compte du déroulement du chantier de la RD 611 et fait part du problème rencontré lors de l'abattage d'un arbre non prévu dans le marché de travaux avec COLAS/MALET.

*Lecture de la demande des habitants de l'avenue du Roussillon pour l'utilisation de la salle polyvalente pour un repas de quartier. Ce cas a été prévu lors du vote des tarifs 2018 et la date préconisée a été retenue dans le planning de location de la salle.

*Lettre de Vincent CROS qui libère l'appartement T2 avenue du Roussillon.

*M. SENPAU-ROCA fait part d'une demande de logement sur PAZIOLS pour une personne du corps médical.

*Frédéric PORTE signale une épave depuis plusieurs mois au lotissement de l'Oliveraie. M. le Maire précise que ce dossier est dans les mains de la gendarmerie de Tuchan.

The image contains several handwritten signatures and a circular stamp. The stamp is circular with the text "MAIRIE DE PAZIOLS" around the top and "(Aude)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a ship. There are several handwritten signatures in black ink, some of which are crossed out with a diagonal line. One signature is clearly legible as "AZELU P/O J.C.S.". Another signature appears to be "J.C.S.". There are also some scribbles and other illegible handwriting.